

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

**Comité II**

Rapports nationaux

PROJETS DE REVISION DES DECISIONS 14.37 ET 14.38

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat pour enregistrer les décisions acceptées par le Comité II après discussions à sa sixième séance, et sur la base du document CoP15 Doc. 21 annexe 1 et des amendements enregistrés dans le document CoP15 Com. II Rec. 7.*

**Rapports nationaux**

**A l'adresse du Comité permanent**

- 14.37 (Rev. CoP15) Le Comité permanent, avec l'assistance de son groupe de travail sur les obligations spéciales en matière de rapports et celle du Secrétariat,
- a) poursuit son examen des recommandations faites aux Parties de soumettre des rapports spéciaux au titre de la Convention, vérifie s'ils ont été, ou pourraient être, incorporés dans les rapports annuels et bisannuels, et examine comment réviser la présentation des rapports bisannuels afin de faciliter cette incorporation;
  - b) révisé le formulaire de rapport biennal standard utilisé pour recueillir des informations auprès des Parties sur les mesures d'incitation à la mise en œuvre de la Convention, les mesures de conservation pour les espèces inscrites à l'Annexe I et les études de cas pour les droits d'utilisation; et
  - c) assure le suivi de la manière dont les rapports requis dans les indicateurs inclus dans *la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013* seront établis; et
  - d) soumet un rapport sur ses conclusions et ses recommandations à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

**A l'adresse du Secrétariat**

- 14.38 Le Secrétariat:
- a) continue de collaborer avec les secrétariats d'autres conventions, le PNUE et d'autres organismes, afin de faciliter l'harmonisation de la gestion des connaissances et de l'établissement des rapports;
  - b) recherche d'autres manières de réduire la charge de travail des Parties liée à l'établissement des rapports, dans le contexte, notamment, des initiatives prises par les Parties, de son examen actuel des résolutions et des décisions de la Conférence des Parties, de son appui au Comité permanent sur la délivrance informatisée des permis, et du travail accompli avec ses partenaires pour compiler et analyser les rapports CITES; et
  - c) fait rapport à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties sur les résultats de ce travail.